

Procès-Verbal du conseil municipal du 15 avril 2025

Conseillers présents : Mesdames, DIMOND, GALIBERT, GROS, JEFFREDO, PLANAT, SUNE

Messieurs BEDNARSKI, M. CHRISTOPHEL, M. SALIÈGE, maire, VANGEL

Absents excusés : Mme ANTON qui a donné pouvoir à Mme JEFFREDO, M. BOUDOURESQUES qui a donné pouvoir à Mme GROS, M. FONGARO, Mme MORIN, M. SIGE qui a donné pouvoir à Mme SUNE

Secrétaire de séance : Mme JEFFREDO

Le maire demande à l'assemblée de bien vouloir accepter de mettre à l'ordre du jour une délibération supplémentaire portant sur la création d'un poste de rédacteur territorial.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

Approbation :

Le Procès-Verbal du CM du 18 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

- **16-2025 : Actualisation des statuts de Carcassonne Agglo**

Suite à l'évolution de la législation, les statuts de Carcassonne Agglo doivent être mis à jour.

- ✓ Il s'agit notamment de basculer les compétences eau et assainissement, la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et la compétence relative à la gestion des eaux pluviales urbaines dans le champ obligatoire.
- ✓ Supprimer la notion de compétence « optionnelle »
- ✓ Mettre à jour plusieurs formulations devenues obsolètes
- ✓ Retirer le pilotage, financement et réalisation du programme de rénovation urbaine qui est terminé conclu avec l'ANRU, depuis 2020
- ✓ Intégrer des compétences facultatives élaboration et coordination du programme santé notamment au travers du CLS, possibilité de créer une centrale d'achat.

Le maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver la modification ainsi envisagée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **17-2025 : Validation de l'attribution de compensation**

Le maire demande à l'assemblée de bien vouloir valider l'attribution de compensation au titre de l'exercice 2025 pour un montant total de 200 094.44€. Pour rappel cette attribution de compensation est proposée par la CLECT (Commission d'Evaluation des Charges Transférées) dans le cadre de son rapport en date du 25 mars 2025.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **18-2025 : Adoption de la motion relative à la réforme du CAS FACE**

Créé en 1936 pour aider les collectivités, le CAS-FACÉ (Ex FACÉ) – Compte d'affectation Spécial Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale – est indispensable au maintien de la qualité de la distribution d'électricité dans le monde rural en favorisant la péréquation entre les milieux ruraux et urbains. Dans l'Aude c'est le SYADEN qui est l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité.

La loi de finances 2025 introduit une réforme des modalités de financement des aides à l'électrification rurale. La motion portée par le SYADEN et l'entente des syndicats d'énergie en région Territoire d'Énergie d'Occitanie entend exposer les craintes quant la pérennité des ressources, la perspective que les fournisseurs d'électricité ne répercutent la charge sur les consommateurs et une complexification du schéma de financement.

Le maire demande à l'assemblée de bien vouloir adopter la motion et de l'autoriser à la porter auprès des instances de l'Etat et en particulier du Préfet de l'Aude.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **19-2025 : Adoption du budget 2025**

L'examen du projet de budget 2025 a débuté par les recettes de fonctionnement : sur les cinq dernières années, on note que le chapitre 73 des impôts et taxes a progressé de plus de 240 000 €, à taux constants, et sans tenir compte de l'instauration de la taxe sur les logements vacants qui devrait rapporter plus de 16 000 €. Pendant la même période, les dotations de l'Etat sont restées égales, c-a-d. qu'elles ne suivent pas l'inflation. Les autres sont stables et estimées avec précaution. La section de fonctionnement bénéficie du report à nouveau de l'exercice 2024 pour 290 232.72 € et le total des recettes s'établit à 1 678 388.40 €.

La présentation se poursuit avec les dépenses de fonctionnement : depuis 2020, les charges à caractère général ont sensiblement baissé, grâce en partie au changement de contrat des copieurs. Cette année, la baisse des consommations et du coût de l'énergie (électricité et gaz) devraient permettre de nouvelles économies. Il apparaît que ce sont les dépenses de personnel qui augmentent le plus vite depuis 2020 (embauche de personnel, absences d'agents, augmentation du point d'indice...) Pour 2025, il est tenu compte du coût supplémentaire du recensement et de l'augmentation du taux de cotisation retraite. Le total des dépenses de fonctionnement de 1 157 674.26 € fait apparaître un excédent de fonctionnement de 520 714.14 €, reporté à la section d'investissement.

La section d'investissement prend en compte les différents projets en cours : Vidéoprotection, éclairage public, 1ere tranche de rénovation du foyer, pumptrack et premières dépenses concernant l'église, ainsi que les investissements courants. A noter que le projet de budget bénéficie de la baisse des remboursements d'emprunts de 54 240 € par rapport à 2024.

Les recettes et dépenses d'investissement s'équilibrent à 1 222 643.40 €.

Le budget est voté par section, et est adopté à l'unanimité.

- **20-2025 : Lancement de la procédure d'appel d'offre pour le choix de l'architecte en charge de la maîtrise d'ouvrage / Restauration de l'église.**

Il convient de lancer l'appel d'offre relatif à la maîtrise d'ouvrage de la restauration de l'église. Nous travaillons en concertation avec la DRAC qui a fourni à la commune le cahier des charges et avec Carcassonne Agglo qui va nous accompagner dans le cadre d'une procédure adaptée sur les aspects juridiques et de publicité.

Le maire demande à l'assemblée de l'autoriser à lancer la procédure.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **21-2025 : Création d'un poste de rédacteur territorial**

Le maire demande la création d'un poste de rédacteur territorial de façon à permettre à Christine Charpaud de prendre les fonctions de secrétaire générale de mairie.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Discussions / Informations

- **Point travaux**

- Le SYADEN va nous conseiller sur le photovoltaïque. Ce point est à mettre en relation avec notre décision de résilier la convention passée avec LUXEL pour l'aménagement du trou des Gors : cette entreprise est devenue injoignable. Nous devons donc trouver une autre entreprise susceptible d'installer du photovoltaïque au sol sur cet emplacement.
- RDV est pris pour le 24 avril avec une entreprise au sujet de l'insonorisation de la salle des voûtes.
- Nous avons fait visiter à une infirmière libérale l'appartement situé au 12 que nous comptons aménager en local professionnel de santé de façon à recueillir les besoins d'usage et ne pas

faire d'erreur dans la conception de l'aménagement.

- Les travaux de réfection du pumphtrack sont planifiés les 2 1ères semaines de Juillet.
- Nous avons demandé un devis à l'entreprise CTH de Carcassonne pour l'isolation du plafond de l'école primaire.
- Nous sommes en attente d'un devis pour refaire l'étanchéité de la terrasse de l'appartement que nous louons au-dessus-du café des artistes.

- **Epicerie / Café des artistes**

L'ouverture est faite. Le coin épicerie est installé tout de suite en entrant dans le café On peut y trouver les aliments de base (épicerie sèche) et des produits frais (beurre, fromage, jambon...). La commune a pris en charge la réfection des peintures, le changement des luminaires et a assuré ses obligations de propriétaire en rénovant l'avancée de toit et en changeant le volet roulant. Le maire va proposer à M. Fronteau une inauguration le 25 avril.

- **Droit Prémption Urbain**

La liste des biens vendus depuis le début de l'année sur la commune a été communiquée avec l'ordre du jour du conseil municipal.

- **Mise en œuvre du Permis de Louer**

Effectif depuis le 1^{er} mai, les dispositions ont été prises en interne pour assurer une mise en œuvre sécurisée. Les bailleurs ont été informés par panneapocket, facebook, le site internet de la commune et un mailing a été envoyé à toutes les agences immobilières présentes dans un rayon de 15kms.

L'information est disponible sur le site internet de la commune. Elle porte tant sur la nature du dispositif, ses objectifs que sur les obligations des bailleurs.

En attendant que l'appel d'offre de Carcassonne Agglo soit terminé, nous solliciterons au cas par cas l'organisme OC 'TEHA pour réaliser les visites des biens mis à la location.

- **Questions diverses**

Chantal Planat s'interroge sur les recommandations de l'expert consistant à mettre une couverture métallique sur la maison située rue du Parrau pour laquelle va être pris un arrêté de péril imminent. Vu l'état de la construction, la pose d'une telle couverture pose des questions de coût, d'intérêt s'il faut démolir plus tard et enfin de légalité dans la mesure où cette maison est située dans le périmètre délimité des abords qui protège l'église classée. Jean Christophel précise que l'expert a été informé de l'existence du PDA.

Chantal Planat souligne que la rue de Grippis est très abîmée et qu'il faudrait envisager de la refaire. Le maire convient que cette rue nécessiterait des travaux mais qu'il faut mettre en réflexion avant de décider, le fait que des travaux de construction de maisons sont attendus le long de la rue et que ces travaux peuvent être facteurs de dégradation supplémentaire.

Joëlle Galibert s'exprime sur La qualité des travaux réalisés en régie par la commune au café des artistes dans le cadre de l'ouverture du coin Epicerie. Il est précisé en séance que M. Fronteau va installer une enseigne Epicerie.

Marie-Françoise Gros demande s'il serait possible lorsque les employés municipaux ramassent les feuilles sur les allées de la République, d'essayer de ne pas souffler en direction des plantes en pot qui ont été disposées le long des façades. Le maire va voir ce qu'il est possible de faire.

Jean Christophel souligne tout l'intérêt du marquage fait sur la chaussée dans le virage de la rue de la Montagne Noire. Ce marquage facilite grandement la circulation et la sécurité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.